

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 5-2019
sollicitant
l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des
parquets centenaires du collège du Centre**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 7 juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 5-2019 s'est réunie à Castelmont, le 27 mai 2019 de 19h00 h à 19h40, dans la composition suivante :

Georges BORER (PLR)
Christian BURDET (PS)
David EQUEY (PLR), président provisoire
Youri HANISCH (UDC)
Philippe MAROLF (PLR)
Geneviève NOSEDA GUIGNARD (PS), rapporteuse provisoire
Magali RUSSBACH (Les Verts)

La commission confirme M. David Equey dans son rôle de président ainsi que Mme Geneviève Nosedà Guignard en qualité de rapporteuse. Le Président salue les commissaires ainsi que la Municipalité représentée par Monsieur Maurizio Mattia et lui passe la parole.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Tout d'abord, M. Mattia excuse son chef de service, M. Yvan Fernandez, qui rejoindra peut-être la commission en cours de séance.

Puis, M. Mattia rappelle brièvement le contenu du préavis, soit les soucis de certaines classes du Collège du centre dont les parquets centenaires sont en fin de vie et qui ont presque l'âge du bâtiment, à savoir une centaine d'années, le collège du Centre ayant été construit en 1908.

Il rappelle la chronologie des travaux des 12 classes concernées qui vont s'étaler entre juin 2019 et l'été 2024, ce qui permettra ensuite d'être tranquille pendant une dizaine d'années, avant une nouvelle intervention, soit en remplaçant les parquets ou en les traitant à nouveau.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 5-2019
sollicitant
l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des
parquets centenaires du collège du Centre

Il précise que c'est à cause de l'urgence des deux premières classes que ce préavis est soumis au Conseil et qu'il est nécessaire de faire ce travail durant les vacances d'été.

Suite à cette présentation les questions et remarques suivantes sont posées par les commissaires :

Q : pourquoi une seule offre a-t-elle été demandée pour effectuer les travaux de réparation des parquets ?

R : ça reste des parquets d'époque et cette entreprise est réputée. De plus, il s'agit d'un bâtiment classé et l'entreprise choisie est spécialisée dans les travaux sur les bâtiments historiques. D'ailleurs, même si la commune changeait de types de parquet, il serait difficile d'obtenir des prix plus bas.

Q : plusieurs commissaires insistent et demande si on a déjà travaillé avec l'entreprise retenue ?

R : effectivement, la Municipalité a déjà travaillé avec cette entreprise, et elle est connue.

Q : est-ce seulement maintenant que ces dégâts sont apparus ou est-ce que cela fait un moment que ces parquets sont détériorés ?

R : non c'est apparu récemment, et nous avons le même souci à la Grande Salle.

Q : est-ce qu'il y aura des problèmes si les élèves entrent dans les classes avec des chaussures mouillées ?

R : non, car d'une part les élèves déposent leurs chaussures à l'entrée du collège et, d'autre part, les parquets seront vitrifiés et résistants à l'humidité. Ces nouveaux parquets dureront certainement à nouveau une centaine d'années.

Pour terminer, un commissaire remercie la Municipalité des efforts consentis et pour la manière dont le préavis a été fait. C'est une bonne conception et il est très bien présenté. En définitive, l'important est que le travail soit fait dans les temps.

Futurs travaux à prévoir

Dans les futurs travaux à prévoir, au point 5 du préavis, il est question de la façade abîmée du Collège du Centre due au gel. Les études complémentaires n'ont pas pu être faites et un autre préavis sera déposé dans le courant de l'année pour ces travaux de façade. Pour l'instant, on est tranquille jusqu'à l'hiver prochain.

A la question d'un commissaire relayée par le Président relative à l'année ou à la date à laquelle le Collège du centre a fait l'objet pour la dernière fois d'une grande réfection ou d'une rénovation, M. Mattia ne pouvant pas répondre aux commissaires en séance, a communiqué sa réponse par mail, laquelle est la suivante :

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 5-2019
sollicitant
l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des
parquets centenaires du collège du Centre

« La dernière rénovation d'importance a eu lieu vers 2008 : réfection des peintures, des sols et mise aux normes anti-feu. Elle a été faite sur la base du crédit-cadre 2006-2011 ».

L'ensemble des questions étant épuisé, M. le Président remercie Monsieur le Municipal qui quitte la salle à 19h30.

3. Délibérations

Les commissaires regrettent que le Municipal se soit présenté sans son chef de service qui aurait pu apporter des informations complémentaires. Ils regrettent également qu'on se soit focalisé que sur une seule entreprise et qu'on n'ait pas mis en concurrence les travaux, tout en connaissant les finances actuelles de notre Commune. Ils ne sont toutefois pas opposés à cette réfection.

Selon notre Président, au sujet du choix de la Commune sur une seule entreprise, s'il s'agit d'un marché public, compte tenu du montant objet du préavis, il s'agit d'une procédure de gré à gré, ce qui signifie qu'on ne choisit qu'une seule entreprise. Il n'est donc pas obligatoire de demander d'autres offres.

Un commissaire regrette qu'on ne se soit pas donné les moyens de pouvoir éventuellement économiser en mettant en concurrence plusieurs entreprises.

Un commissaire précise que M. le Municipal nous a rappelé que l'entreprise retenue est locale. Pour certains, c'est très honorable. Il y a aussi le fait que les entreprises ont de bon contact entre elles et ont l'habitude de travailler ensemble.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour, qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 5-2019
sollicitant
l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des
parquets centenaires du collège du Centre

- Vu le préavis municipal n° 5-2019
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
2. de lui accorder pour cela un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 21'000.00 (arrondi au millier) par année par le compte 3311.000.5120 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.5120.

Au nom de la commission :

David Equey
président

Geneviève Nosedà Guignard
rapporteuse